

Avis : 12-17

Membres présents et représentés : 07 sur 08 membres à voix délibérative

Transfert de l'activité du département INNOTEX et de ses personnels.

Le département INNOTEX quitte l'ENSAIT au 1^{er} janvier 2013 pour s'installer physiquement au CETI et juridiquement se constituer sous forme d'association loi 1901 avec l'UIT, URIC UNIMAILLE et l'ENSAIT.

Il existe une véritable volonté de maintenir une stratégie régionale textile et donc un maintien de l'activité d'INNOTEX sous forme d'association dont l'ENSAIT sera partie prenante.

L'ENSAIT reste dans l'association par apport de fonds propres sous la forme de valorisation définie ci-après : maintien à disposition d'INNOTEX d'une salle et accès gratuit au parc machine avec paiement des fluides et main d'œuvre.

L'ENSAIT aura la présidence de la nouvelle association INNOTEX dans 3 ans.

Les contrats de travail sont transférés. Il appartient au nouvel employeur de proposer un contrat de droit privé reprenant les clauses substantielles des contrats de travail actuels.

Après échange avec les représentants des personnels sur le contenu de la convention de transfert avec apports et les statuts de l'association, *le principe du transfert de l'activité du département INNOTEX et de ses personnels est soumis au vote.*

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentants des personnels	7	7		

Le Directeur de l'ENSAIT

Xavier FLAMBARD

DATE D'AFFICHAGE : 11 / 01 / 2013